

La Croix-Rouge suisse et la catastrophe italienne

Autor(en): **Marval, C. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **17 (1909)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2° Examiner l'intérieur de la bouche pour en retirer les herbes, etc., qui peuvent s'y trouver.

3° Étaler un vêtement auprès du patient.

4° Rouler ce dernier de façon à l'étendre, la face contre terre, sur le vêtement.

5° Placer un des bras du patient sous son front, et veiller à ce que la bouche ne soit pas au ras du sol.

6° Se tenir les jambes écartées en travers du patient, les genoux en terre de chaque côté de ses hanches.

7° Placer les mains ouvertes sur les côtes inférieures, de part et d'autre du thorax.

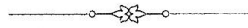
8° Se penchant en avant, exercer une pression ferme, mais non violente, sur les côtes, puis se relever lentement tout en relâchant progressivement la pression des mains.

Répéter ces mouvements alternatifs de pression et de décompression toutes les

cinq secondes, soit douze fois par minute.»

Nous ne savons pas si cette méthode a de réels avantages sur la façon de procéder de Sylvestre. Nous ne voyons pas quelle utilité il y a à rouler le noyé sur un vêtement étendu par terre. Une seule modification nous paraît réellement heureuse, c'est qu'en plaçant l'asphyxié la face contre le sol, le sauveteur peut être certain que la langue du sinistré ne fera pas obstacle à l'entrée ni à la sortie de l'air dans les poumons, puisque, ainsi, la langue pendra plutôt hors de la bouche, et ne pourra en aucun cas obstruer le pharynx.

Peut-être aussi la méthode Schæffer est-elle moins fatigante que celle de Sylvestre, ce qui permettrait au sauveteur de continuer plus longtemps ces mouvements qui doivent être répétés pendant des heures. D^r M^l.



La Croix-Rouge suisse et la catastrophe italienne

La catastrophe du 28 décembre dernier a fourni à la Croix-Rouge suisse l'occasion d'essayer ses forces en participant au soulagement des victimes du séisme italien. La Suisse, bien que ne pouvant rivaliser avec ses puissants voisins, a fait son devoir et c'est avec satisfaction que l'élan de générosité de notre population aura été enregistré, puisque c'est lui qui permit à la Croix-Rouge d'accomplir sa tâche.

Une bonne part de notre gratitude doit aller à ceux qui ont tiré parti pratiquement de ces ressources extrabudgétaires et ont fait flotter côte à côte, sur le sol italien, les deux étendards portant la croix, l'une sur fond rouge, l'autre sur fond blanc.

Cependant, notre satisfaction très légitime n'est pas absolument complète; elle

laisse place à un regret qui s'est développé au fur et à mesure que les détails arrivaient sur ces journées douloureuses de janvier. Ce sentiment est né du fait que l'intervention suisse a été quelque peu tardive, alors qu'elle aurait dû être précoce et plus parfaite. Elle s'est manifestée, très utilement d'ailleurs, c'est incontestable, en habillant, nourrissant, abritant une foule de malheureux, et nous nous en félicitons, mais notre situation de voisins de l'Italie nous obligeait à faire mieux.

Cette vicinité justifiait l'envoi immédiat de secours, car s'il est très utile de nourrir et vêtir des hommes dépourvus de tout, il est encore plus utile de secourir des blessés dont un grand nombre risquent de périr faute de soins prodigués à temps.

D'ailleurs, ces deux actions se complètent mutuellement; on pouvait soigner d'abord, sans pour cela renoncer à faire autre chose ensuite.

Aux premiers jours de la catastrophe, les nouvelles annonçaient suffisamment que ce qui manquait le plus c'était du personnel capable de soigner des blessés, et du matériel permettant ces soins. Or, il faut bien avouer, que nous, Suisses, à quelques heures de chemin de fer des grands centres italiens, nous avons été devancés par d'autres nations plus éloignées, et que notre office n'a pu s'exercer, pour ainsi dire, sur la « ligne de feu » où il n'y aurait jamais eu assez de bras, au début.

Ici, donc, une question se pose d'elle-même; pourquoi la Croix-Rouge suisse n'a-t-elle pas mobilisé ce qu'elle pouvait de personnel et de matériel, dès les premières heures de l'arrivée des nouvelles?

N'avons-nous pas des infirmières professionnelles ou laïques, des membres de la Croix-Rouge, hommes et femmes, capables et dévoués, qui seraient partis, sans doute, et pour qui cette mobilisation eut été la meilleure des leçons?

N'avons-nous pas du matériel en réserve qu'il aurait été facile d'expédier rapidement? Enfin, ce que de braves marins et d'autres personnes ignorantes des secours aux blessés ont fait, des secouristes suisses ne l'auraient-ils pas fait mieux, apportant ainsi leur contribution à l'effort général?

Ces questions excitent l'intérêt, mais ce qui est plus grave, elles suscitent un doute que l'on aimerait dissiper. Ce doute peut se résumer en une phrase: Est-ce que la Croix-Rouge suisse ne serait pas prête à mobiliser personnel et matériel?

Il serait opportun d'être renseigné sur ce point. *)

Genève.

Louis Schmidely.

*) Cette lettre nous est parvenue dans la première quinzaine d'avril.

Réd.

La lettre qu'on vient de lire et qui se termine par un point interrogatif, demande une réponse. Voici les réflexions que la communication de M. Schmidely nous suggère:

Reportons-nous aux premiers jours qui ont suivi la catastrophe et rappelons-nous tout d'abord que nous étions en pleins jours de fêtes, que le 1^{er} janvier fut un vendredi, que peu de journaux parurent le samedi 2 janvier et que la réunion de la Direction de la Croix-Rouge suisse eut lieu le lundi 4. Il nous semble que — malgré ces difficultés — notre société n'a pas perdu beaucoup de temps puisque c'est le surlendemain du cataclysme, le 30 décembre, que les 47 sections recevaient un télégramme disant que la Direction de la Croix-Rouge suisse avait décidé une collecte nationale en faveur des sinistrés de l'Italie méridionale. Cette communication fut publiée par les journaux du 31, ce qui permit d'endiguer sur le seul canal de la société de la Croix-Rouge toutes les initiatives privées qui allaient chercher à venir en aide aux victimes de la Calabre et de la Sicile.

De son côté, le secrétariat général adressait une dépêche à la Direction de la Croix-Rouge italienne pour savoir si l'on désirait du personnel. Du moment qu'il existe une puissante association de la Croix-Rouge en Italie, association qui mobilisa immédiatement son personnel et son matériel, notre société suisse devait lui demander quels secours seraient les plus appréciés sur le sol italien. La réponse du comte Taverna parvint à Berne le lundi 4 janvier, elle disait entre autres: « pas besoin de personnel » *). Et si la réponse du président de la Croix-Rouge italienne avait été affirmative sur ce point, nous aurions sans doute été embarrassés d'en-

*) Voir pour de plus amples détails le Bulletin n° 1 annexé au numéro du 15 janvier de « La Croix-Rouge suisse ».

voyer un grand nombre d'infirmières. Nos gardes-malades sont occupées, soit dans des hôpitaux, des cliniques, soit chez des particuliers, et, quelque désir qu'elles puissent avoir de se rendre utiles dans un pays où l'on aurait peut-être très besoin de leurs services, de leurs connaissances, de leur dévouement, elles ne peuvent quitter leur place du jour au lendemain. Le contrat qui lie nos infirmières à la Croix-Rouge suisse prévoit leur mobilisation en cas de guerre, et seulement dans le cas où notre patrie serait impliquée dans un conflit armé. Il n'en était rien le 28 décembre, et nous n'aurions pu faire appel qu'à la bonne volonté des gardes-malades qui eussent été libres à ce moment. Sans doute beaucoup d'entre elles auraient voulu s'enrôler, mais l'auraient-elles pu à ce moment? Ne quitte pas qui veut sa place; il y a souvent *un contrat écrit*, toujours un *contrat moral* entre l'infirmière et le client qu'elle soigne. Aussi pensons-nous que bien peu d'entre elles auraient pu partir « dès les premières heures de l'arrivée des nouvelles » ainsi que M. Schmidely l'aurait vu avec plaisir.

Voilà pour les infirmières professionnelles. Quant aux membres de la Croix-Rouge, hommes et femmes (samaritains et samaritaines sans doute?), que M. Schmidely aurait voulu voir partir immédiatement, voyons comment cela aurait pu se faire. Le comité central de la Croix-Rouge à Berne n'a sous la main aucun personnel à sa disposition, et aurait dû s'adresser aux 47 sections pour leur demander des volontaires. Ces sections, par l'organe de leurs comités respectifs, auraient fait appel aux bonnes volontés de leurs membres, puis ces personnes auraient dû être rassemblées sur quelque point du territoire, pour partir ensemble sous la direction d'un représentant autorisé et compétent de la Croix-Rouge suisse. Tout cela n'aurait-il pas été bien compliqué...? et cette phan-

lange aurait-elle réellement rempli son but? ses membres, partis à la hâte, ne se connaissant pas entre eux, ne possédant sans doute pas la langue italienne, encore moins les patois méridionaux, n'auraient-ils pas été plutôt une encombre qu'une aide? Qu'on nous permette de renverser les rôles: admettons, par exemple, qu'une escouade de secouristes siciliens, hommes et femmes, seraient arrivés en Suisse si la ville de Zurich (même chiffre de population que Messine) avait été ravagée par un cyclone... n'aurions-nous pas été très embarrassés de les employer utilement!?

Sans doute que, pour des sauveteurs suisses, c'eût été une bonne leçon: se tirer d'affaire, chercher à sauver, à aider, à panser, à transporter des blessés dans un pays où tout est à improviser, où rien ne reste debout, dont on ne connaît ni les mœurs ni la langue...; mais cette « leçon » désirée par notre honorable correspondant aurait sans doute été peu profitable aux sinistrés, alors que c'est à eux, en première ligne, — et non aux sauveteurs — que cette mission aurait dû être utile. Nous pensons que si notre société sœur, en Italie, nous avait demandé du personnel, la Croix-Rouge suisse aurait dû se borner à envoyer dans les hôpitaux italiens ou sur les lieux du sinistre dans les hôpitaux d'urgence, un petit nombre d'infirmières professionnelles, parlant si possible l'italien..., mais, nous le répétons, cette offre a été refusée.

Notre réponse sera plus brève en ce qui concerne le matériel, et, à la question de M. Schmidely « n'avons-nous pas du matériel en réserve qu'il aurait été facile d'expédier rapidement? » nous devons répondre: *non*. La société suisse de la Croix-Rouge ne possède pas d'autre matériel que celui qui sert à l'instruction, et qui est destiné aux cours des samaritains et aux cours de soins aux malades. Le matériel disponible est entre les mains des sections:

tentes, baraques, literie, mobilier d'hôpital, et nous pensons qu'il aurait été très difficile, presque impossible de rassembler, d'enwagonner et d'expédier ce matériel disparate, immédiatement. La société centrale de la Croix-Rouge suisse n'en possède aucun! Elle devrait en posséder, elle devrait pouvoir le mobiliser sur l'heure..., mais il lui faudrait de l'argent pour en faire l'acquisition et pour le magasiner. Or, les ressources lui manquent, et nous savons que lorsque l'emprunt à lots, décidé par la société depuis 18 mois, pourra être contracté, une forte somme sera consacrée à l'achat de matériel d'urgence et à la construction de magasins de la Croix-Rouge..., mais nous parlons au futur... pour le moment rien n'est là.

Certes, c'est une lacune, et le fait de manquer totalement d'un matériel de premier secours préoccupe notre Direction. Dès que notre société nationale de la Croix-Rouge sera en possession du million que doit lui donner l'emprunt qu'elle a décidé de contracter, il faudra faire les achats nécessaires.

Il faut, en effet, que la Croix-Rouge suisse possède un dépôt de matériel contenant les objets reconnus les plus indispensables en cas de grande catastrophe comme aussi en temps de guerre, alors que nos sociétés locales ne pourraient plus suffire avec le matériel qu'elles possèdent.

Ce dépôt devra contenir des tentes, des lits, la literie, le mobilier et la vaisselle nécessaires pour héberger et nourrir 200 personnes, sans parler de la réserve d'objets de pansements.

Un personnel capable devrait être à la disposition — immédiate en cas de besoin — de ce dépôt. Il faudrait examiner même, si ce matériel ne devrait pas être enwagonné d'emblée, et gardé ainsi à disposition chargé sur des wagons qui appartiendraient à la Croix-Rouge et qui pourraient être attelés à n'importe quel train dès que la Direction aurait donné l'ordre de mobilisation. Car il ne faut pas oublier que l'efficacité d'un tel matériel sera d'autant plus grande qu'il arrivera plus rapidement à destination. Il est certain, par exemple, qu'à la suite d'un sinistre — toujours possible — comme celui qui détruisit par le feu tout un quartier de Donaueschingen, un convoi de la Croix-Rouge, arrivant dans les 12 heures, serait un bienfait inestimable!

Nous avons l'espoir que nous pourrions satisfaire dans peu de temps les désirs légitimes de M. Schmidely qui sont aussi les nôtres — en partie — et nous souhaitons que notre société de la Croix-Rouge qui a fait tant de progrès en ces dernières années, arrive bientôt à une perfection qui nous permette de dire: Nous sommes prêts.

D^r C. DE MARVAL,

membre de la Direction de la Société suisse de la Croix-Rouge.

Le rayon de soleil

Chantons! c'est le printemps!! —

Et dans chaque ménage on ouvre les fenêtres, on laisse pénétrer l'air et le bon soleil.

Dans chaque ménage?... non hélas! il y en a trop encore qui demeurent au

fond de quelque ruelle sombre, sur une cour étroite, dans des logements mal aérés, et où le soleil, le gai soleil n'arrive pas à se frayer un passage jusque dans les chambrettes sombres, où le gentil rayon ne trouve pas à caresser une tapisserie